



**FORMULAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE BONS D'ACHAT
DE FOURNITURES SCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Responsable de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Enfant :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Fréquentera le collège de :

Fréquentera le lycée de :

L'attribution de bons d'achat pour les enfants de VILLERUPT **fréquentant tous les établissements secondaires de Villerupt ou des communes extérieures (collèges et lycées)** se déroulera ainsi :

Le bon d'achat sera d'une valeur de 39,57 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les collégiens.

Le bon d'achat sera d'une valeur de 45,00 € et attribué jusqu'au quotient familial 921 € pour les lycéens.

Documents à fournir pour le calcul du quotient familial :

- **Déclaration de l'imposition 2020 + montant des allocations familiales et sociales et autres bourses et pensions alimentaires**

Le calcul du quotient familial est établi comme suit :

$\frac{1}{12}$ du revenu annuel de l'année 2020 + prestations familiales et sociales du mois de calcul
divisé par le nombre de parts

Les bons sont à retirer auprès du Service Enfance / Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon à Villerupt, sur présentation du formulaire de demande (à retrouver sur www.mairie-villerupt.fr) et en apportant les documents demandés.

Ces bons seront distribués du lundi 12 juillet au vendredi 15 octobre 2021 inclus.

Un certificat de scolarité sera exigé pour les enfants à partir de 16 ans.

Pierrick SPIZAK
Maire

Hélène CANZERINI SALVADOR
Adjointe à l'Enfance et l'Enseignement